



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-063 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BCI ATHLETISME

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	19	27

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

Absents excusés :

Mme Sabine PLANEILLE, M. Joseph RECCHIA, M. Christophe OUVIER.

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Jocelyne RAVET, M. Ludovic GERMAIN donne pouvoir à M. Alain PARENT, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à Mme Amandine AUDOUARD, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Monsieur PARENT Alain

L'association isloise BCI Athlétisme est en plein essor et a réalisé une saison sportive de qualité. Afin de pouvoir consolider cette dynamique positive et pérenniser le développement de ce club emblématique de notre Ville, l'association a sollicité une aide exceptionnelle afin de faire face aux dépenses induites par les actions menées en ce sens.

Il est donc proposé de soutenir, dans le cadre de la politique sportive de la Ville, le BCI Athlétisme en lui accordant une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 euros pour permettre de faire face aux dépenses nécessaires à la mise en place d'actions favorisant la cohésion, le développement du club et la poursuite des bons résultats.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 24 juin 2025,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association BCI Athlétisme,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros à l'association BCI Athlétisme.

Article 2 : de dire que la dépense est prévue au budget 2025, chapitre 67.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Publiée le 01 juillet 2025

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 30 juin 2025

Monsieur PARENT Alain
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.